

# ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

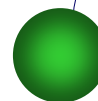
# RECONNAISSANCE DES ACQUIS

## Bureautique et service à la clientèle

### Qu'est-ce que la RAC?

Une démarche simple et personnalisée qui vous permettra :

- ♦ de faire reconnaître les compétences résultant de vos acquis;
- ♦ de dresser le bilan de vos acquis (scolarité, expérience de vie ou de travail);
- ♦ de compléter, s'il y a lieu, les compétences manquantes selon le programme Bureautique et service à la clientèle tout en respectant votre rythme et vos disponibilités;
- ♦ d'obtenir un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).



### À qui s'adresse la RAC?

- ♦ À l'adulte qui possède quelques années d'expérience dans le domaine, mais qui n'a pas de diplôme ou que le diplôme qu'il possède n'est pas de niveau collégial.
- ♦ À l'adulte qui veut faire reconnaître officiellement son expérience professionnelle.

Collège de Valleyfield  
Service de la formation continue  
169, rue Champlain  
Salaberry-de-Valleyfield (Qc)  
J6T 1X6  
Tél : 450 373-9441, p.436

### Conditions d'admission :

- ⇒ Détenir un diplôme d'études secondaires OU posséder une équivalence officielle émise par le MELS OU posséder une formation jugée suffisante par le collège;
- ⇒ Posséder au moins deux années d'expérience de travail dans le domaine.

Si vous remplissez ces conditions, vous pouvez être admissible à la reconnaissance des acquis.

Alors, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples renseignements.